

L'armée belge en guerre contre la drogue à Bruxelles : le pari (risqué) du gouvernement fédéral

| 11 mars 2026 | ARTICLES



Depuis plusieurs années, Bruxelles est confrontée à une montée préoccupante des violences armées, souvent associées, directement ou indirectement, au trafic de stupéfiants. En 2024, pas moins de [89 fusillades ont été recensées](#) sur le territoire bruxellois, faisant, selon les chiffres du ministère public, 9 morts et 48 blessés. Si le lien avec le trafic de drogue ne peut pas toujours être confirmé pour ces faits, la capitale belge est le théâtre d'affrontements violents depuis de nombreux mois et les règlements de comptes visibles entre groupes rivaux pour le contrôle de ce marché illicite semblent s'y multiplier. L'année 2025 a par ailleurs confirmé cette tendance. À la mi-août, les autorités judiciaires avaient déjà enregistré [57 fusillades, dont 20 survenues depuis le début de la période estivale](#). Plusieurs de ces tirs mortels ont été attribués à des conflits entre bandes criminelles actives dans le trafic de drogue. À Anderlecht, par exemple, un [jeune homme de 19 ans a été tué près de la station de métro Clemenceau](#), au cours de l'un des trois incidents armés survenus en deux semaines dans le quartier. Parallèlement à ces faits de violence, les données policières témoignent plus généralement de l'ampleur du phénomène du trafic de stupéfiants à Bruxelles. Pour l'année 2024, [7 030 faits de détention de drogue et plus de 2 200 faits relatifs au commerce de drogue](#) ont été enregistrés par les services de police dans la région de Bruxelles-Capitale, ce qui représente une part importante de l'activité des forces de l'ordre.

La situation observée à Bruxelles s'inscrit dans une tendance plus large que l'on retrouve aujourd'hui dans plusieurs pays européens, où la croissance des marchés de la drogue s'accompagne d'une montée des violences liées aux rivalités entre groupes criminels. Dans certains États, jusqu'ici considérés comme relativement épargnés, ces violences ont pris une ampleur nouvelle, au point que [des niveaux élevés d'homicides par arme à feu](#) y sont désormais enregistrés. [En Suède, par exemple, 296 fusillades, 129 explosions et 44 morts](#) ont été enregistrés en 2024, des chiffres qui placent le pays au-dessus de la moyenne européenne (avec environ 4 décès par million d'habitants, contre 1,6 en moyenne dans l'Union européenne).

En Belgique, [le procureur du Roi de Bruxelles, Julien Moinil](#), a mis en garde contre la banalisation des violences armées lors

d'une conférence de presse, estimant que la population était de plus en plus exposée : « Chaque personne qui circule à Bruxelles peut prendre une balle perdue ». [Le ministre de l'Intérieur, Bernard Quintin](#), appartenant au parti libéral francophone (Mouvement réformateur, MR), a plaidé pour le rétablissement de l'autorité de l'État, estimant que les trafiquants « n'avaient plus peur du bleu ». Le ministre a ainsi dévoilé début septembre 2025 [son nouveau « plan grandes villes »](#) pour Bruxelles, Gand, Liège, Anvers, Charleroi et Mons, estimant que la gravité de la situation impose des « mesures radicales ». Ce plan comprend notamment une intensification des opérations policières coups de poing (« *fully integrated police actions* ») dans certains points chauds, le développement du réseau de caméras de surveillance (doté d'un budget de 20 millions d'euros), l'octroi des moyens supplémentaires pour la police fédérale et pour les zones de police locale, mais aussi... le [déploiement de militaires dans les rues de la capitale](#), à travers l'établissement de patrouilles mixtes associant policiers et soldats dans les zones les plus exposées aux violences liées au trafic de stupéfiants. [Le ministre de la Défense, Theo Francken](#) du parti nationaliste flamand (Nouvelle Alliance flamande, N-VA), soutient d'ailleurs grandement cette proposition : « On ne peut pas détourner le regard. La demande de l'Intérieur est alarmante et claire, et je suis prêt à fournir une aide. »

Ce projet, perçu par certains comme un signal fort et par d'autres comme un aveu d'impuissance, a aussitôt déclenché une vague de réactions politiques, syndicales, médiatiques et citoyennes. Les partisans du recours à l'armée dans les rues invoquent la restauration de l'autorité étatique, l'effet dissuasif sur les trafiquants de drogue et le rétablissement d'un sentiment de sécurité au sein de la population. Ses détracteurs, quant à eux, pointent du doigt une mesure inefficace, voire dangereuse, précisant qu'un tel déploiement risque de déplacer la violence plutôt que de la réduire, tout en exposant les militaires à des situations pour lesquelles ils ne sont ni formés ni mandatés. Face aux nombreux débats soulevés par cette mesure, il convient d'analyser les implications et les enjeux de ce projet sécuritaire belge hors du commun.

Une mesure hors norme au cœur des débats

La politique belge en matière de stupéfiants s'inscrit dans un cadre interfédéral, caractérisé par une répartition des compétences des différentes composantes de cette politique entre plusieurs niveaux de pouvoir (à savoir l'autorité fédérale, ainsi que les entités fédérées, c'est-à-dire les communautés et les régions). Pour la période 2024-2025, une stratégie globale et intégrée a été élaborée par la [Cellule générale de politique drogues](#) (CGPD). Son objectif était de coordonner les diverses réponses publiques et les différents acteurs concernés par cette matière autour de plusieurs axes complémentaires (prévention, réduction de la demande, réduction des risques, ou encore lutte contre l'offre illégale) afin d'appréhender l'ensemble des facettes de cette problématique multidimensionnelle, tant en matière de santé publique que de sécurité.

En parallèle de la CGPD, un Commissariat national aux drogues a été créé en avril 2023 afin d'assurer la coordination transversale de la lutte contre la criminalité liée aux stupéfiants, depuis la production et le commerce illégal jusqu'aux impacts sociaux et aux violences associées (et ce, à l'échelle nationale comme internationale). À la tête de ce commissariat, Ine Van Wymersch inscrit notamment l'action publique dans une logique inspirée de la [stratégie britannique « Clear-Hold-Build »](#), déclinée en trois phases et [appliquée en Belgique](#). Le projet sécuritaire analysé dans cette contribution, à savoir le développement de militaires dans les rues de Bruxelles, s'appuie sur la phase de « nettoyage » (*clear*) : une étape qui vise à reprendre le contrôle des rues de la capitale, dans le cas présent, afin de reconquérir un territoire présenté comme gangréné par le trafic de stupéfiants et les violences associées. La commissaire nationale aux drogues souligne alors qu'une autorité visible et dissuasive est particulièrement utile durant cette étape. Cette démarche sera suivie d'une phase de « maintien » (*hold*) pour intégrer des travailleurs sociaux auprès des policiers sur le terrain, avant une phase de « construction » (*build*) axée sur le développement de politiques sociales (lutte contre la pauvreté, aide à l'emploi, etc.).

À l'échelle régionale, l'augmentation des violences liées au trafic de stupéfiants et ses conséquences sur la sécurité publique se sont traduites en avril 2024 par l'adoption d'une [stratégie spécifique de lutte contre le trafic de drogue par la région de Bruxelles-Capitale](#). Celle-ci repose sur une approche coordonnée entre sécurité, prévention et amélioration du cadre de vie, combinant des actions policières ciblées, le renforcement de *task forces* locales dans les zones identifiées comme prioritaires (*hotspots*), ainsi que des dispositifs de prévention et d'insertion destinés en particulier aux publics les plus vulnérables.

Le recours à l'armée ne constitue néanmoins pas un pilier explicite ou structurel des différentes politiques mises en place dans la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité qui y est associée. Il s'agit plutôt d'une mesure exceptionnelle et ponctuelle, mobilisée dans un contexte d'urgence pour répondre à une situation perçue comme particulièrement critique. Cette (nouvelle) orientation sécuritaire suscite dès lors d'importants débats, marqués par des prises de position contrastées à l'égard du projet défendu par le gouvernement fédéral.

Parmi les voix qui se font entendre, celle du monde militaire occupe une place particulière. [Boris Morenville, président du principal syndicat de l'armée belge \(Syndicat libre de la fonction publique, SLFP-Défense\)](#), formule de vives réserves quant à l'éventualité de déployer des militaires dans les rues de la capitale. Selon lui, « cette idée s'apparente à un simple sparadrap, qui

ne résout pas le problème de fond ». Il rappelle que la lutte contre le narcotrafic relève prioritairement de la compétence de la police et requiert des compétences spécifiques en matière d'enquête, de renseignements et d'intervention qui ne correspondent pas au cœur de métier des militaires, y compris lorsqu'ils sont envoyés en opération extérieure. [Boris Morenville par ailleurs précis](#) que détourner les forces armées de leurs missions premières risquerait d'affaiblir la capacité opérationnelle de la Défense, dans un contexte international marqué notamment par la guerre en Ukraine, la montée des tensions géopolitiques en Europe de l'Est, ou encore le renforcement des engagements de la Belgique au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN).

[Son homologue du SLFP-Police, Vincent Gilles](#), se montre également inquiet quant au projet sécuritaire porté par le gouvernement. Il souligne les nombreuses zones d'incertitude autour de la mesure, notamment le périmètre d'action des militaires, les règles d'engagement en cas d'incident, ou encore le risque que la présence de l'armée engendre une surcharge opérationnelle pour les policiers de terrain, potentiellement amenés à devoir assister leurs homologues militaires. En synthèse, pour le syndicaliste, « cela ne s'improvise pas [...], avancer politiquement [la mesure] est facile, la mettre en œuvre, beaucoup moins ».

Au niveau local, plusieurs bourgmestres estiment que les patrouilles militaires envisagées par le gouvernement fédéral ne constituent pas non plus la solution face au trafic de drogue, à l'instar du [bourgmestre de Saint-Gilles, Jean Spinette](#) (Parti socialiste, francophone – PS), qui pointe du doigt une « caricature trumpiste pour faire le buzz ». [Pour la ville de Bruxelles, le bourgmestre Philippe Close](#) (PS) préfère, quant à lui, un déploiement de militaires à des postes fixes (pour dégager du personnel policier) et au port d'Anvers, principale porte d'entrée de cocaïne en Europe. Une position qui contraste avec celle de David Weytsman, [chef de file du MR à Bruxelles](#), qui soutient pour sa part la proposition du ministre de l'Intérieur : « Face à des trafiquants qui tirent au cœur de nos villes, il faut oser prendre des mesures radicales pour protéger notre territoire », affirme-t-il.

Du côté des associations citoyennes, le « plan grandes villes » suscite également des réactions partagées. [Eric Vandezande, porte-parole des 40 comités de quartiers bruxellois](#), reconnaît que certaines mesures vont dans le bon sens, mais s'inquiète de la présence annoncée de militaires en rue : « C'est extrême. Est-ce qu'on est tombé si bas ? Si oui, pourquoi n'a-t-on pas pris la mesure avant ? Nous aurions préféré qu'on remette plus de policiers dans la rue. »

Un projet sécuritaire aux contours encore incertains

En Belgique, une distinction est opérée entre les missions militaires et policières. En synthèse, l'armée assure la sécurité extérieure du pays (protection contre les agressions armées et les menaces venues de l'étranger), tandis que la police est responsable de la sécurité intérieure et du maintien de l'ordre public. Il existe cependant une possibilité légale de recourir à un appui ponctuel des militaires lorsque les moyens civils ne suffisent plus, à condition que les missions principales de la Défense ne soient pas compromises.

Entre 2015 et 2021, jusqu'à 1 800 soldats ont par exemple été déployés dans les grandes villes du pays [durant l'opération « Vigilant Guardian »](#), une réponse directe aux attentats de Paris et de Bruxelles. Cette mission visait à protéger certains lieux sensibles (ambassades, lieux de culte, sites nucléaires, etc.) et à rassurer la population face à la menace terroriste de l'époque. Si le déploiement de militaires dans les rues bruxelloises n'est donc pas une mesure inconnue, le contexte actuel et la nature des menaces invoquées lui donnent toutefois une portée nouvelle, laissant subsister de larges zones d'ombre.

Primo, sur le plan juridique, les militaires ne disposent à ce jour d'aucun mandat leur permettant d'exercer des missions de police (comme des contrôles d'identité, des fouilles de véhicules, ou encore des arrestations). Dans le cadre de l'opération « Vigilant Guardian », [leur intervention dans l'espace public était d'ailleurs strictement encadrée](#) : ils n'agissaient qu'en cas de légitime défense, de menace immédiate ou de flagrant délit, et uniquement dans l'attente de l'arrivée des services de police. [Cette fois-ci, cependant, le ministre de la Défense](#) a annoncé la mise en place d'un « cadre juridique clair, avec des compétences et des règles d'intervention bien définies », ouvrant la voie à l'attribution de prérogatives jusqu'ici réservées aux services de police. Il s'agit d'un tournant symbolique important, dans la mesure où cette réforme semble redéfinir la frontière entre missions civiles et missions militaires et interroger, plus largement, ce qui constitue le « véritable travail policier » et le cœur de leurs missions, mais aussi la place que l'institution militaire est appelée à occuper dans les dispositifs de sécurité intérieure.

Secundo, la question du *timing* constitue une autre zone d'incertitude du projet étudié, au regard notamment des désaccords à ce sujet entre les membres du gouvernement. Le ministre de l'Intérieur plaidait [en faveur de l'adoption de la mesure avant la fin de l'année 2025](#), par l'intermédiaire de protocoles spécifiques, une option qui n'a toutefois pu aboutir en l'absence de consensus au sein de l'exécutif. Le ministre de la Défense [souhaite, quant à lui, attendre avril 2026](#), date d'entrée en vigueur du nouveau Code pénal belge, dont certaines dispositions servent de fondement au futur « Codex Défense » (octroyant notamment de nouvelles compétences à l'armée) : « Il faut un cadre juridique qui permette de fouiller, de demander une carte d'identité ou, si

nécessaire, de menotter des personnes », explique Theo Francken.

Tertio, sur le plan économique, [le coût budgétaire de l'intervention des militaires dans les rues de la capitale reste aussi largement incertain](#). Il est d'ailleurs difficile à estimer tant que subsistent de nombreux points pratiques non clarifiés concernant les modalités concrètes du projet, notamment le nombre de soldats mobilisés et la durée de la mesure. Le déploiement de militaires dans les rues semble en outre [conditionné à la création d'une réserve territoriale](#) composée de jeunes volontaires (un service militaire volontaire) dont la formation ne devrait commencer qu'à l'automne 2026, pour un déploiement envisagé au début de l'année 2027.

Un virage répressif aux effets indéterminés

Depuis les années 1970, [la « guerre contre la drogue »](#) s'est imposée comme un paradigme de gouvernance sécuritaire à l'échelle internationale. Impulsée par les États-Unis, cette orientation privilégie la répression des marchés de stupéfiants et la criminalisation des consommateurs. Cette approche prohibitionniste a marqué les politiques publiques de nombreuses démocraties d'Europe et d'Amérique du Nord, comme les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, la France ou encore l'Espagne. À des degrés divers, ces pays ont adopté des stratégies centrées sur la coercition et le contrôle, susceptibles de reléguer au second plan les [approches de prévention ou de réduction des risques](#) en matière de stupéfiants.

À travers un bilan critique de la littérature scientifique, [Nicolas Van der Linden](#) souligne la nécessité d'envisager des modèles alternatifs à ce courant prohibitionniste, les politiques fondées sur la sanction et la dissuasion appréhendant uniquement de manière partielle le fonctionnement du commerce de drogue. En effet, outre l'absence d'efficacité concernant l'offre et la demande de stupéfiants (le marché étant particulièrement résilient, ce qui limite fortement l'impact réel des interventions répressives), l'auteur souligne les nombreux effets néfastes d'une telle logique de l'interdit : renforcement des organisations criminelles, risques sanitaires importants, coûts élevés pour la collectivité, stigmatisation des consommateurs, fragilisation de la cohésion sociale, etc. En synthèse, pour Nicolas Van der Linden : la logique répressive ne se révèle pas seulement peu efficace, mais participe aussi, par les mécanismes qu'elle met en place, à produire une partie des difficultés qu'elle est censée résoudre.

Si [la Belgique](#) mène une politique ferme contre les trafics organisés, elle s'est longtemps démarquée par une politique de santé publique relativement ouverte à l'égard de la consommation, notamment à travers la réduction des risques et l'encadrement médical (par exemple, à travers des salles de consommation à moindre risque, des traitements de substitution, ou encore des comptoirs d'échange de seringues). Cette logique semble néanmoins perdre du terrain au fil du temps. En effet, [dans son accord de coalition, le gouvernement fédéral](#) affirme vouloir ériger une supposée « politique de sécurité claire et intégrée » en priorité absolue, en mettant l'accent sur la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée. Bien que plusieurs mesures préventives ou curatives à l'égard des usagers soient prévues, le gouvernement fédéral affiche [sa volonté de développer l'arsenal répressif à l'encontre des consommateurs de drogue](#) (notamment par le durcissement du dispositif de transaction pénale immédiate, avec des peines plus lourdes pour les usagers récidivistes).

Même si la mesure étudiée dans cette contribution concerne les trafiquants de drogue et les violences liées à ce commerce, le déploiement des forces militaires dans les rues de Bruxelles pour lutter contre le phénomène n'est, au regard de ce qui précède concernant les usagers, qu'une manifestation supplémentaire d'un tournant répressif déjà engagé depuis plusieurs mois en matière de drogue en Belgique. La lutte contre ce trafic est présentée comme une guerre à mener sur le territoire national, justifiant le déploiement de moyens exceptionnels. Cette décision revêt toutefois ici une portée particulière, car elle marque une étape symbolique vers une forme de militarisation des questions de sécurité intérieure. Le recours à l'armée traduit en effet une volonté de réaffirmer la présence de l'État sur son territoire, face à un problème sécuritaire jugé hors de contrôle par les autorités et par une partie des citoyens.

Les effets d'une telle mesure demeurent néanmoins incertains, et ce à plusieurs niveaux. Plusieurs criminologues belges se montrent d'ailleurs assez réservés à l'égard du projet étudié.

[Pour Vincent Seron](#), rien n'indique qu'une présence militaire dans les rues de Bruxelles fasse automatiquement baisser la criminalité, les facteurs influençant le phénomène étant multiples. Le criminologue explique que ces marchés illicites suivent une logique rationnelle, c'est-à-dire un calcul coûts-avantages. Selon celle-ci, le risque est grand de voir les trafiquants simplement s'adapter, notamment en (re)dirigeant leurs activités criminelles vers d'autres lieux. L'efficacité réelle d'une telle réponse visible et symbolique est donc difficile à établir, puisqu'elle risque, en pratique, de [déplacer le phénomène criminel plutôt que de le réduire](#), et ainsi de constituer, selon Vincent Seron, « un emplâtre sur une jambe de bois ».

[Dans le prolongement de ces réserves, Michaël Dantinne](#) ajoute qu'une présence policière déjà renforcée dans les rues de la capitale belge pour faire face à la problématique n'a en outre visiblement pas porté ses fruits, notamment au regard du prix des

stupéfiants resté très stable dans cette région. Le déploiement de patrouilles militaires à Bruxelles est donc, en quelque sorte, un « aveu d'échec » selon le criminologue.

Outre l'absence de fondement scientifique du projet de sécurité envisagé et le manque de recul concernant ses effets potentiels, [Vincent Francis explique quant à lui](#) que la présence de patrouilles dans certains quartiers pourrait certes améliorer le sentiment de sécurité, mais pourrait aussi avoir des effets inverses et susciter un climat de peur chez les citoyens. Le précédent de l'opération « Vigilant Guardian », quoique menée dans un contexte et avec des objectifs très différents, permet de nuancer cette inquiétude. À l'époque, [plusieurs sondages indiquaient un large soutien de la population au déploiement militaire](#), les avis favorables se situant entre 65 et 72 % durant les premières années de l'opération. Ce constat montre qu'une mesure peut recueillir un fort appui public (tout en suscitant des effets anxiogènes), sans pour autant constituer une solution durable aux problèmes de criminalité.

Dans d'autres contextes que la Belgique, des études ont déjà été menées pour mesurer l'efficacité de telles actions répressives sur les violences liées aux drogues. [Dan Werb et ses collègues](#) se sont, par exemple, intéressés aux effets des politiques de répression en matière de drogues (notamment mises en œuvre par la police ou l'armée) sur les faits de violence liés à ce commerce. Leur analyse s'appuie principalement sur des études empiriques conduites en Amérique du Nord et met en évidence que le renforcement des interventions policières ou militaires (appréhendées à travers les arrestations, les interventions ciblées ou encore les ressources allouées) n'engendre pas la diminution des violences (mesurées au moyen d'indicateurs tels que les homicides, les fusillades ou les agressions), mais contribue plutôt à leur augmentation. Ce résultat va dès lors à l'encontre de l'hypothèse dissuasive sur laquelle reposent ces politiques et illustre qu'une telle logique répressive peut favoriser l'instabilité des marchés illicites et, ce faisant, amplifier paradoxalement leur potentiel de violence.

Enfin, l'introduction de militaires au sein du dispositif sécuritaire déjà mis en œuvre en Belgique pourrait avoir d'autres conséquences importantes sur la relation entre services. [La distinction entre forces armées et forces de police](#) constitue l'un des repères structurants des démocraties modernes et incarne l'idée que la protection du territoire et le maintien de l'ordre relèvent de logiques et de finalités différentes. Toutefois, la multiplication des menaces hybrides, du terrorisme aux trafics transnationaux, a contribué à estomper la frontière entre les champs militaire et policier et à l'émergence de [formes « hybrides » de dispositifs sécuritaires](#). Dans ce contexte, ces enjeux alimentent également des discours qui cherchent à légitimer une présence militaire plus visible dans l'espace public, alors même que l'efficacité réelle de telles mesures demeure faible ou incertaine. Le déploiement des militaires dans les rues de Bruxelles s'inscrit alors, à sa manière, dans [une dynamique plus large de « pluralisation du policing »](#), où les services de police ne sont plus les seuls acteurs actifs dans le champ de la sécurité intérieure et du maintien de l'ordre national.

Sur ce fondement, la dynamique relationnelle qui s'instaurera entre policiers et militaires dans le cadre de ce projet sécuritaire constitue un autre élément d'incertitude, pourtant au cœur de la mesure, puisqu'elle repose sur une collaboration (nécessaire) entre des acteurs dont les missions, la formation et les compétences diffèrent profondément. [L'opération « Vigilant Guardian » avait déjà montré à l'époque l'ambiguïté de cette coopération « civil-militaire »](#), dans laquelle les policiers, tout en affichant une solidarité de façade, percevaient l'appui militaire comme une remise en cause de leur expertise spécifique et de la véritable nature de leur travail.

Cette configuration, qui met déjà à l'épreuve la coopération entre police et armée, s'accompagne d'une limite structurelle qui tient aux différences profondes entre ces deux institutions, lesquelles ne partagent ni les mêmes prérogatives ni la même formation. Les militaires, dont l'intervention se limite au champ administratif, ne sont pas en mesure d'alléger la charge judiciaire qui revient aux services de police, ni d'assumer des tâches pour lesquelles [seuls des fonctionnaires de police disposent des compétences requises](#). Même dans ce champ administratif, leur contribution demeure restreinte, puisqu'ils ne maîtrisent pas les savoirs opérationnels qui structurent le travail policier. Ces écarts, qui renvoient à des finalités et des pratiques professionnelles différentes, expliquent pourquoi [leur coopération reste difficile à mettre en œuvre](#) et s'avère souvent moins efficace qu'escomptée. L'hypothèse d'une coopération totale et sans heurts entre ces deux mondes distincts représente donc, elle aussi, une zone d'incertitude autour du projet sécuritaire envisagé par le gouvernement fédéral.

*
* *
*

À long terme, la sécurité publique ne dépend pas de la seule présence d'uniformes dans les rues, mais bien de la qualité du lien entre institutions et population, de la confiance qu'elles inspirent et de leur capacité à rester fidèles à leur vocation. La mesure portée par le gouvernement belge – qui entend partir en guerre contre le trafic de drogue et les violences qui y sont associées en déployant l'armée dans les rues de la capitale – modifie pourtant la manière dont l'action publique se déploie sur le territoire national. Confier à des militaires des missions de surveillance sur le territoire revient en effet à introduire dans la sphère civile

des modes d'action et de commandement qui relèvent d'une logique militaire, fondée sur la discipline, la hiérarchie et la force dissuasive. Or, ces principes ne se concilient pas aisément avec ceux qui régissent l'action policière et ses différentes composantes en Belgique, notamment la proportionnalité, la subsidiarité, le contrôle judiciaire et la proximité avec la population.

Sur le plan institutionnel, cette évolution met en outre à l'épreuve la cohérence du modèle belge de sécurité intégrée, construit sur la complémentarité entre la police fédérale, la police locale et les autorités judiciaires. L'introduction d'un acteur militaire dans ce dispositif risque en effet d'affaiblir la lisibilité des compétences et de brouiller la distinction entre le maintien de l'ordre public et la défense nationale du territoire.

Le recours à l'armée dans l'espace public traduit ainsi une évolution dans la manière dont l'État belge envisage la gestion de la sécurité intérieure, en particulier la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité liée à ce commerce illicite. Présentée comme une réponse pragmatique à une situation jugée urgente et hors de contrôle, cette décision s'appuie pourtant sur une rhétorique guerrière qui réduit la complexité du problème à une question de déploiement de moyens. En mobilisant l'idée d'urgence, le discours politique crée l'impression qu'aucune alternative n'est envisageable, alors que le trafic de drogue relève de dynamiques multiples qui renvoient à l'organisation des marchés illicites, aux réseaux criminels en place et aux conditions locales qui favorisent certains faits de violence. Autant d'éléments qui, comme l'ont montré de nombreux travaux, ne se laissent pas infléchir par la seule présence de l'État dans l'espace public (en l'occurrence, dans notre cas d'étude, par l'intermédiaire de l'armée).

En toile de fond, ces constats s'inscrivent dans une critique plus générale des cadres prohibitionnistes en matière de stupéfiants, dont les effets pervers sont désormais bien documentés dans la littérature scientifique. La tentation de privilégier des mesures visibles, immédiates et symboliques l'emporte souvent sur la recherche de solutions structurelles dont l'efficacité a pu être démontrée empiriquement, faisant ainsi peser un risque réel de glissement vers une forme de populisme dans cette matière. C'est précisément ce que mettent en évidence [David-Martin Milot et ses collègues](#) dans leur analyse des risques liés au populisme dans l'encadrement des drogues au Canada. Ils montrent en effet comment le phénomène influence les politiques publiques et tend à renforcer la stigmatisation des populations marginalisées, à pérenniser des cadres prohibitionnistes historiquement ancrés et à favoriser des réponses répressives au détriment d'approches validées scientifiquement.

Dès lors, au-delà des limites spécifiques de la militarisation de l'espace public en Belgique, au cœur de la présente contribution, c'est plus fondamentalement la pertinence d'une réponse fondée sur l'interdit en matière de stupéfiants qui mérite d'être questionnée, au regard de la complexité et de la multitude des enjeux soulevés par cette problématique.

Crédit photo : Alexandros Michailidis via [iStock](#).

Sarah El Guendi est docteure en criminologie et professeure associée au département de Criminologie de l'université de Liège. Ses recherches portent sur les politiques publiques de sécurité, les dynamiques de contrôle social et les enjeux liés aux drogues. Elle développe une approche transversale intégrant les perspectives de genre, de victimologie et d'analyse des dispositifs sécuritaires.

Yanis Tambour est doctorant en sciences politiques et sociales à l'université de Liège. Titulaire d'un master en sciences politiques et d'un master en criminologie, son projet de recherche se situe à la croisée de ces deux disciplines. Ses travaux portent sur les relations multi-niveaux entre la police locale et la police fédérale en Belgique, avec une attention particulière portée aux dynamiques de (dé)centralisation et de coordination.

Comment citer cette publication

, « L'armée belge en guerre contre la drogue à Bruxelles : le pari (risqué) du gouvernement fédéral », *Le Rubicon*, vol. 6, 11 mars 2026 [<https://lerubicon.org/larmee-belge-en-guerre-contre-la-drogue-a-bruxelles-le-pari-risque-du-gouvernement-federal/>].